



Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 29 septembre 2021

Communiqué de presse

Un budget équilibré incluant les effets de la pandémie et une baisse de la fiscalité

Le budget 2022 de l'Etat de Fribourg présente un résultat équilibré avec un excédent de 0,3 million de francs. Grâce aux ressources extérieures et à des revenus fiscaux à la hausse, le Conseil d'Etat présente un budget qui assume les effets liés à la pandémie et des baisses fiscales pour les personnes physiques. Concernant le volume des investissements, celui-ci est clairement à la hausse.

Les principaux résultats du projet de budget 2022 sont les suivants :

- > une progression des charges et des revenus de 3% ;
- > un excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > un volume d'investissements bruts à hauteur de 238,4 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 68,3% ;
- > un prélèvement sur les provisions à hauteur d'un peu plus de 53,7 millions de francs.

1.1. Un compte de résultats équilibré

La progression des charges et des revenus entre le budget 2021 et le budget 2022 atteint 3%, un pourcentage supérieur à la moyenne de ces dernières années.

Compte de résultats	Projet Budget2022	Budget 2021	Variation 2021 – 2022	
	mios	Mios	mios	%
Revenus	3899,7	3786,0	+ 113,7	+ 3,0
Charges	3899,4	3785,7	+ 113,7	+ 3,0
Excédent	+ 0,3	+ 0,3	–	–

1.2. Des revenus à la hausse

Les principales ressources, en particulier celles relevant des impôts et des transferts, connaissent une évolution globale à la hausse :

Revenus du compte de résultats	Projet Budget 2022	Budget 2021	Variation 2021 – 2022	
	mios	mios	mios	%
Revenus fiscaux	1350,3	1325,6	+ 24,7	+ 1,9
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	434,5	374,4	+ 60,1	+ 16,1
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	1906,8 (539,9)	1820,8 (462,5)	+ 86,0 + 77,4	+ 4,7 + 16,7
Financements spéciaux (fonds et provisions)	162,1	217,1	- 55,0	- 25,3
Imputations internes	46,0	48,1	- 2,1	- 4,4
Total	3899,7	3786,0	+ 113,7	+ 3,0

Les principales variations au niveau de la fiscalité entre les budgets 2021 et 2022 proviennent principalement d'une part, de la progression de l'impôt sur les personnes physiques de plus de 40 millions de francs, incluant l'abaissement du coefficient cantonal à 96% (2021 : 98%), et d'autre part, de la baisse de certaines recettes fiscales découlant des effets de la pandémie (- 18,5 millions de francs).

Dans les revenus de transferts, la péréquation financière fédérale enregistre une hausse importante de 77,4 millions de francs qui permet de limiter le recours aux fonds et provisions. La part à l'impôt fédéral direct diminue de 6 millions de francs. C'est le cas également de la part à l'impôt anticipé qui régresse de 5,8 millions de francs. Concernant les autres revenus propres et parts à des recettes, on peut citer l'augmentation de 5 millions de francs de la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg.

1.3. Des charges maîtrisées

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2022	2021	2021 – 2022	
	mios	mios	mios	%
Charges de personnel	1389,8	1359,6	+ 30,2	+ 2,2
Charges de consommation	394,8	407,4	- 12,6	- 3,1
Charges de transferts	1828,7	1777,4	+ 51,3	+ 2,9
Charges d'amortissements	161,0	133,5	+ 27,5	+ 20,6
Charges financières et financements spéciaux	79,1	59,7	+ 19,4	+ 32,5
Imputations internes	46,0	48,1	- 2,1	- 4,4
Total	3899,4	3785,7	+ 113,7	+ 3,0

La progression des charges de personnel (+ 2,2%) se situe légèrement en dessous de celle de l'ensemble des charges du budget (+ 3%). La raison de cette croissance s'explique notamment l'augmentation des nouveaux postes (+ 88 EPT, dont 67 dans l'enseignement et 11 en faveur du Pouvoir judiciaire) ainsi que par la hausse des taux de cotisation employeur à la Caisse de prévoyance de l'Etat en lien avec la réforme (+ 10,2 millions de francs).

Les charges de consommation évoluent à la baisse compte tenu notamment du transfert d'immeubles à l'Etablissement cantonal de politique foncière active et, de ce fait, des charges d'entretien y relatives. En ce qui concerne les dépenses liées à l'informatique, celles-ci se maintiennent à un niveau élevé avec un montant alloué de 54 millions de francs afin de poursuivre les efforts concernant le déploiement de la stratégie de digitalisation « Administration 4.0 ».

La forte progression du volume des amortissements (27,5 millions de francs) découle notamment de hausses au niveau des subventions d'investissements et des prêts, catégories de dépenses qui ont été impactées par les mesures de relance pour plus de 11 millions de francs.

Les charges financières et financements spéciaux ont augmenté de 19,4 millions de francs en raison notamment de l'alimentation du fonds de relance à hauteur de 13,3 millions de francs afin de couvrir l'ensemble des mesures décidées à ce titre par le Grand Conseil en octobre 2020.

1.4. Des investissements à la hausse

Supérieur au volume retenu lors des deux précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes, le montant total des investissements bruts s'établit à 238,4 millions de francs, soit plus de 100 millions de francs d'augmentation par rapport aux comptes 2020 ; année durant laquelle certains travaux et projets ont été freinés en raison de la pandémie.

	Projet Budget 2022	Budget 2021	Variation 2021 – 2022	
	Mios	mios	mios	%
Investissements bruts	238,4	209,1	+ 29,3	+ 14,0
Investissements nets	185,6	163,8	+ 21,8	+ 13,3

Le budget intègre des mesures du plan de relance qui représentent en termes d'investissements quelque 11 millions de francs. En 2022, le volume total des investissements traduit la volonté de poursuivre un programme d'investissements ambitieux comprenant d'une part, des subventions d'investissements en hausse pour les infrastructures sportives et de la formation professionnelle, et d'autre part plusieurs projets d'envergure (ALP Liebefeld à Posieux, Université, BCU, collège Sainte-Croix, Etablissement de détention fribourgeois etc.) ainsi que la suite des travaux d'assainissement de l'Hôtel cantonal.

1.5. Des mesures en faveur du climat et de l'environnement

Alors que le Conseil d'Etat s'engage fortement d'ici à 2025 en faveur du climat et de l'environnement par le biais de différentes stratégies et politiques sectorielles ([motion populaire 2020-GC-83](#)), il a prévu au budget 2022 un montant de plus 5,2 millions de francs qui s'inscrit dans cette perspective. Ce montant sera en effet consacré à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ainsi qu'au lancement des plans climat et phytosanitaire décidés récemment, afin notamment de préserver les ressources naturelles et de lutter contre les effets du réchauffement climatique. Les développements ultérieurs de ces actions se traduiront dans le programme de la prochaine législature et du plan financier qui l'accompagnera.

1.6. Conclusion

Le budget 2022 a été élaboré dans un contexte marqué par un niveau encore élevé d'incertitudes quant à l'évolution de la pandémie et ses effets dans plusieurs domaines, que ce soit la santé, le social ou encore les transports publics. Dans le même temps, les perspectives conjoncturelles se sont nettement améliorées, laissant place à un optimisme mesuré.

Tablant sur une croissance favorable des recettes et une maîtrise rigoureuse des charges, le projet de budget permet la poursuite du développement des prestations publiques dans différents domaines tels que la formation, la digitalisation, la santé ou encore le climat et l'environnement. Dans le but de conforter le redémarrage de l'économie à la sortie de la crise Covid, une baisse fiscale ciblée est en outre prévue afin d'améliorer le pouvoir d'achat et la consommation des ménages fribourgeois. Quant au volume des investissements, il reflète la volonté du Conseil d'Etat de renforcer un programme particulièrement ambitieux à hauteur de 238 millions de francs. Ces mesures tendent à renforcer les effets attendus du plan de relance décidé par le Grand Conseil en automne 2020.